

Province de Québec  
Ville de Sainte-Marguerite-du-Lac-Masson

Procès-verbal de la séance **extraordinaire** du conseil municipal dûment convoquée et signifiée tenue le lundi 8 décembre 2014, à 19 h.

Sous la présidence du maire, monsieur Gilles Boucher, et en présence du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert, étaient présents et formant quorum, les conseillers et conseillères suivants : monsieur Daniel Beaudoin, madame Gisèle Dicaire, madame Johanne Lepage, monsieur Stéphane Longtin et madame Lisiane Monette.

Était absent, le conseiller, monsieur Alexandre Cantin.

### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture et constatation du quorum.
2. Adoption de l'ordre du jour.
3. Résultats d'ouverture des soumissions – Conteneurs matériaux secs – Dossier # TP-201410-26.
4. Résultats d'ouverture des soumissions – Matières recyclables – Dossier # HYG-201411-28.
5. Résultats d'ouverture de soumissions – Matières résiduelles (résidus ultimes), encombrants et feuilles – Dossier # HYG-201411-17.
6. Arrangements de taxes municipales – Mandat pour collection.
7. Demande de reconnaissance – C.S.L. Pays d'en Haut (NA-Québec).
8. Confirmation de permanence – M. Régis Poinas.
9. Période de questions.
10. Levée de la séance.

#### 1. OUVERTURE ET CONSTATATION DU QUORUM.

Monsieur le maire, Gilles Boucher, souhaite la bienvenue aux membres et constate le quorum.

**5122-12-2014**

#### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.

ATTENDU que les membres du conseil ont tous reçu un projet d'ordre du jour joint à la convocation de la présente séance extraordinaire du conseil municipal ;

ATTENDU que les membres du conseil ont pris connaissance de l'ordre du jour proposé ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE l'ordre du jour soit et est approuvé tel que rédigé.

**5123-12-2014**

#### 3. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – CONTENEURS MATÉRIAUX SECS – DOSSIER # TP-201410-26.

Corrigée le 16 février  
2015 par la résolution  
# 5196-02-2015

ATTENDU l'appel d'offres sur invitation transmise le 28 octobre 2014 dans le dossier # TP-201410-26 pour la location de conteneur, le service de collecte, de transport et de disposition de matières résiduelles en vrac (matériaux secs) pour les années 2015 et 2016 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 12 novembre 2014 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Prix par levée 2015	Prix par levée 2016	Prix soumis 2015*	Prix soumis 2016*	Total avant taxes applicables*
Conteneur Recycle inc.	843 \$	868 \$	74 116.33 \$	76 122.65 \$	150 238.98 \$
Multi Recyclage S. D. Inc.	450 \$	460 \$	44 862.79 \$	45 677.27 \$	90 540.05 \$

\* incluant la surcharge, –et les redevances et les taxes applicables selon le formulaire de soumission au devis # TP-201410-26.

ATTENDU que le prix soumis à la soumission conforme reçue de Multi Recyclage S. D. Inc. au montant de 90 540.05 \$ ~~avant~~ **incluant** les taxes applicables est le plus bas et le plus avantageux pour la Ville ;

ATTENDU la recommandation favorable de monsieur Bernard Malo, directeur du Service des Travaux publics et Services techniques ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Daniel Beaudoin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis par Multi Recyclage S. D. Inc. au montant de 450 \$ la levée pour 2015 et de 460 \$ par levée pour 2016 plus les taxes applicables, le tout tel qu'il appert à sa soumission, et lui octroie le contrat à commande pour un montant total estimatif 90 540.05 \$ ~~plus~~ **incluant** les taxes applicables le tout tel que décrit au devis portant le numéro TP-201410-26 et à l'addenda # 1 pour une durée de deux (2) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2016.

QUE mandat soit donné à monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, pour représenter la Ville au dossier.

5124-12-2014

4. RÉSULTATS D'OUVERTURE DES SOUMISSIONS – MATIÈRES RECYCLABLES – DOSSIER # HYG-201411-28.

ATTENDU l'appel d'offres public tel que publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la fourniture de service de collecte, transport et disposition des matières recyclables selon le devis # HYG-201411-28 le 20 novembre 2014 et son addenda # 1 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues en date du 5 décembre 2014 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Année	Prix soumis avant taxes			
		Prix soumis	Total Forfaitaire	Option A Prix soumis	Option A Total Forfaitaire
Services sanitaires M. A. J inc. et division Compo Recycle	2015	143 270.00 \$	753 274.22 \$	143 270.00 \$	753 274.22 \$
	2016	147 051.75 \$		147 051.75 \$	
	2017	150 523.05 \$		150 523.05 \$	
	2018	154 286.13 \$		154 286.13 \$	
	2019	158 143.29 \$		158 143.29 \$	

ATTENDU qu'après étude des prix soumis et des options demandées, la seule soumission déposée est conforme ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Gisèle Dicaire et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis par Services Sanitaires M. A. J. inc. et division Compo Recycle au montant de 753 274.22 \$ plus les taxes applicables le tout tel qu'il appert à sa soumission et lui octroie le contrat jusqu'à exécution parfaite des travaux tels que décrits au devis portant le numéro HYG-201411-28 et à l'addenda # 1 pour une durée de cinq (5) ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 jusqu'au 31 décembre 2019 pour la collecte effectuée les mercredis.

QUE mandat soit donné à monsieur Bernard Malo, directeur du Service des

travaux publics et services techniques, pour représenter la Ville au dossier.

5125-12-2014

5. RÉSULTATS D'OUVERTURE DE SOUMISSIONS – MATIÈRES RÉSIDUELLES (RÉSIDUS ULTIMES), ENCOMBRANTS ET FEUILLES – DOSSIER # HYG-201411-17.

ATTENDU l'appel d'offres public tel que publié sur le système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour la fourniture de service de collecte, transport des matières résiduelles (résidus ultimes) et résidus encombrants et collecte, transport et disposition (compostage) des feuilles mortes selon le devis # HYG-201411-17 le 20 novembre 2014 et son addenda # 1 ;

ATTENDU les résultats d'ouverture des soumissions reçues le 5 décembre 2014 à 15 h selon le tableau suivant :

Soumissionnaires	Année	Prix soumis avant taxes			
		Prix soumis	Total Forfaitaire	Option A Prix soumis	Option A Total Forfaitaire
Services Sanitaires M. A. J. et division Compo Recycle	2015	287 100.00 \$	532 940.00 \$	287 100.00 \$	532 940.00 \$
	2016	245 840.00 \$		245 840.00 \$	

ATTENDU qu'après étude des prix soumis et des options demandées, la seule soumission déposée est conforme ;

ATTENDU la recommandation favorable du directeur général et greffier, monsieur Jean-François Albert ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil accepte le prix soumis par Services Sanitaires M. A. J. et division Compo Recycle au montant de 287 100.00 \$ plus les taxes applicables le tout tel qu'il appert à sa soumission et lui octroie le contrat jusqu'à exécution parfaite des travaux tels que décrits au devis portant le numéro HYG-201411-17 et à l'addenda # 1 pour une durée d'un an à compter du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2015, soit les lundis de janvier à septembre 2015 et à chaque deux semaines les lundis d'octobre à décembre 2015 et que la Ville se réserve le droit d'exercer son option de renouvellement tel que prévu au devis pour l'année 2016.

QUE mandat soit donné à monsieur Bernard Malo, directeur du Service des travaux publics et services techniques, pour représenter la Ville au dossier.

5126-12-2014

6. DEMANDE DE RECONNAISSANCE – C. S. L. PAYS-D'EN-HAUT (NA-QUÉBEC).

ATTENDU la demande telle que formulée par un des représentants, membre du groupe, à l'effet d'obtenir la reconnaissance par la Ville de son organisme local ;

ATTENDU la recommandation favorable telle que formulée par la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, au regard des dispositions actuelles du règlement applicable # 83-2014 ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par monsieur Stéphane Longtin et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil acquiesce à la demande du requérant et accepte que le Comité local de services Pays d'en-Haut (C.S.L. Pays d'en Haut) membre de la corporation Centre de services régional du Québec (Narcotiques anonymes) soit reconnu à la liste des organismes à l'annexe A du règlement # 83-2014 et lui consent les privilèges associés en conséquence pour les services de reproduction de documents, de location de salles et de présence sur le site Internet de la Ville.

5127-12-2014

7. ARRÉRAGES DE TAXES MUNICIPALES – MANDAT POUR COLLECTION.

ATTENDU que certains contribuables cumulent des taxes municipales exigibles et impayées pour leurs propriétés ;

ATTENDU qu'il est dans l'intérêt de l'ensemble des contribuables que la Ville perçoive rapidement ces arrérages compte tenu des lois qui régissent les affaires municipales ;

ATTENDU l'offre pour la perception en collection de Me Yoland Coutu, avocat, maintenue aux mêmes conditions que les années antérieures, soit 10 % du montant des arrérages perçus ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Johanne Lepage et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil mandate Me Yoland Coutu, avocat, pour percevoir les arrérages impayés en date du 31 décembre 2013 selon les termes et conditions mentionnés précédemment.

QUE le Service de la trésorerie soit autorisé à transmettre au cabinet précité tous les comptes qu'il juge urgents à percevoir.

QUE la trésorière par intérim, madame Venise Côté et la greffière adjointe, madame Judith Saint-Louis, soient mandatées pour représenter la Ville et protéger les intérêts de cette dernière dans les cas de vente par shérif.

5128-12-2014

8. CONFIRMATION DE PERMANENCE – M. RÉGIS POINAS.

ATTENDU la résolution # 4739-11-2013 datée du 25 novembre 2013 par laquelle monsieur Régis Poinas était embauché à titre d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager temporaire selon l'article 4.04 de la convention collective à compter du 10 novembre 2013 ;

ATTENDU les prescriptions de la convention collective présentement en vigueur ;

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes ce qui suit :

QUE ce conseil confirme le statut de monsieur Régis Poinas, à titre d'employé régulier au poste d'aide technique aux loisirs et préposé à l'entretien ménager, selon l'article 4.01 de la convention collective en vigueur et ce rétroactivement au 23 mai 2014.

9. PÉRIODE DE QUESTIONS.

5129-12-2014

10. LEVÉE DE LA SÉANCE

Étant 19 h 15, IL EST PROPOSÉ par madame Lisiane Monette et il est unanimement résolu par les personnes présentes de lever la séance, l'ordre du jour étant épuisé.

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Gilles Boucher,  
maire

(signé)

\_\_\_\_\_  
Monsieur Jean-François Albert  
Directeur général et greffier